

Remorque de travail	Marque de fabrique C A D O L T O	Type 6 0 / 4,5 - 221	F. d'homologation No. CH 9151 23
---------------------	-------------------------------------	-------------------------	-------------------------------------

Constructeur FLOHR & Söhne Cadolto-Fahrzeugfabrik D-8501 Cadolzburg BDR
 Identification "60/4,5-221" sur plaquette du constructeur

Plaquette constr. à gauche, à l'avant en bas sur la carrosserie
 Numéro du châssis à gauche, en haut sur le bras du timon
 Importateur princ. CONDECTA AG Kanzleistrasse 57 8405 Winterthur
 Véhicule homologué 740 575 Signes fixes dans code du type 60/4,5-221

CHASSIS

Nombre d'essieux	1	Nombre de roues	2
Suspension	ressorts à lames	Direction	-
Frein de service	-		
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, s.les 2 roues, avec sécurité de rupture		

CARROSSERIE

véhicule de chantier

DIMENSIONS

	int.	ext.
Longueur	4380	6120
Largeur	2080	2300
Hauteur	2300	3180
Porte à faux	av	av
	ar 2160	ar 2320
Empattements		
Voie	av	ar 1520
Dist. anneau axe	av	ar 3800
Distance pivot	-	axe ar

POIDS

	avant	arrière	total
Poids à vide	selon aménagement intérieur		
Charge utile ou			
Poids de service			
Poids total			
Garantie fabrique	50	2000	2050
Dimens. pneus		6,50-16 C	
Ply / atü		10 / 4,25	
Charge		1800	
pour V max		120	
Vitesse maximale selon constructeur			60
Vitesse maximale selon tenue de route			60

EQUIPEMENT		§)
Feux rouges	R-S1	(E)
Feux stop	R-S1	(E)
Clignoteurs	av	
	ar	2a (E)
Catadioptres	av	I (E)
	lat.	I (E)
	ar	III (E)
Feux de gabarit	av	A (E)
	lat.	
	ar	
	ar vers l'av	
Eclairage plaque	1/ combiné	
Cale	1/ 280 x 160 x 145	

MOTEUR DE TRAVAIL

Marque	_____	Type	_____
Bruit	_____	à t/min	_____
Silencieux	_____		
Mesure des gaz	_____		
Déparasitage	_____		

INDICATIONS pour le PERMIS DE CIRCULATION

Genre remorque	Remorque de travail		
Marque et type	CADOLTO 60/4,5-221		
FH - No	CH	9151 23	
Carrosserie	Véhicule de chantier		
Poids à vide	_____	Charge utile	_____
Poids de service	selon bulletin de pesage		

REMARQUES, MODIFICATIONS, CONDITIONS et INSCRIPTION dans le PERMIS DE CIRCULATION, page 4:

§) Equipement: les feux de gabarit avant et les feux rouges doivent être placés à max. 100 mm du bord du véhicule (A contrôler!)

A noter dans le permis de circulation:

- ne peut être attelé qu'à une voiture motrice dont le poids à vide est au moins le double du poids de service de la remorque
- disque 60 km/h exigé.

Lieu et date de l'homologation

Zurich, 5.6.74

HOMOLOGATION FEDERALE DES TYPES DE VEHICULES